

**SOUS-COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES
DU
COMITÉ NATIONAL DE CONSULTATION
SYNDICALE-PATRONALE**

MANDAT

CONTEXTE

1. Dans l'esprit de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, le ministère de la Défense nationale a un Comité national de consultation composé de la haute direction du MDN et des dirigeants syndicaux représentant les employés du MDN. Ce Comité prévoit l'établissement de sous-comités pour qu'ils examinent des questions complexes ou permanentes qui s'échelonnent sur une longue période. Les questions qui touchent les ressources humaines sont comprises dans cette définition.
2. La gestion du MDN confirme son appui d'adhésion et de participation syndicales au département. Les efforts de collaboration par la gestion et les représentants des syndicats par un dialogue soutenu sont considérées bénéfiques pour les opérations du ministère et l'intérêt public.

MANDAT

3. À l'appui du Comité national de consultation syndicale-patronale (CNCSP), le sous-comité des ressources humaines du CNCSP (sous-comité RH CCSP) fournit un forum qui favorise la consultation et la discussion sur les politiques et les programmes des RH civiles aux directeurs ministériels des Ressources humaines et aux dirigeants syndicaux.

OBJECTIF PRÉCIS

4. Tenir des consultations et des discussions sur l'élaboration de stratégies en matière de RH.
5. Échanger des opinions sur l'élaboration de politiques et de programmes nationaux en matière de RH civiles au sein du MDN, notamment ceux découlant des changements apportés par la législation sur les RH, les agences centrales et les importantes initiatives du MDN.

MEMBRES

6. Représentants du ministère
 - a) Sous-ministre adjoint (Ressources humaines – Civils) (SMA [RH-Civ])
 - b) Directeur général – Relations de travail et rémunération (DGRTR)
 - c) Directeur général – Stratégies et programmes d'emploi des civils (DGSPEC)
 - d) Directeur général – Gestion d'opération des ressources humaines civiles (DGGORHC)
 - e) Directeur général – Apprentissage et perfectionnement professionnel (DGAPP)
 - f) Directeur général – Modes alternatifs de résolution de conflits (DGMARC)
 - g) Sous-ministre adjoint (Ressources humaines – Civils) chef d'état-major (CEM)

7. Représentants de la partie syndicale
 - a) Un cadre ou un agent principal des organismes de négociation suivants représentera les employés du MDN :
 - Union des employés de la Défense nationale, une composante de l'Alliance de la fonction publique du Canada (UEDN)
 - Institut professionnel de la fonction publique du Canada (IPFPC)
 - Fraternité internationale des ouvriers en électricité (FIOE 2228)
 - Conseil des métiers et du travail du chantier maritime du gouvernement fédéral (Est) (CMTCMGF-E)
 - Conseil des métiers et du travail du chantier maritime du gouvernement fédéral (Ouest) (CMTCMGF-O)
 - Association des chefs d'équipes des chantiers maritimes du gouvernement fédéral (AGFFP)
 - Association des gestionnaires financiers de la fonction publique (ACAF)
 - Composante agricole de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC)
 - Guilde de la marine marchande du Canada (GMMC)
 - Association des professeurs des collèges militaires du Canada (APCMC)

PRÉSIDENTS

8. Les représentants de la direction et les représentants de la partie syndicale assumeront la coprésidence des réunions à tour de rôle. Le sous-ministre adjoint (Ressources humaines – Civils) présidera les réunions au nom de la direction. Les représentants de la partie syndicale nommeront un candidat qui assurera la présidence en leur nom.

RÉUNIONS

9. Les réunions se tiendront trimestriellement ou lorsque des questions se présenteront. Elles coïncideront avec les semaines où auront lieu les réunions du Comité national mixte, dans la mesure du possible.

OBSERVATEURS

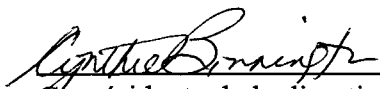
10. Le forum du Sous-Comité RH du CCSP n'est pas ouvert au public. Les observateurs aux réunions sont les bienvenus et seront présentés par le membre parrain du comité, sans aucune pré-autorisation formelle requise.

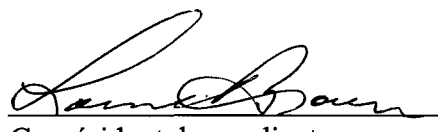
SECRÉTAIRE COORDONNATEUR

11. Le directeur – Politiques et programmes (Relations de travail) agira à titre de secrétaire coordonnateur et s'occupera de la logistique et de l'administration des réunions. Des procès verbaux faisant état des points saillants des réunions seront distribués après chaque séance avec les ébauches préliminaires disponibles pour les membres du comité après six semaines. Tous les documents seront fournis en format bilingue.

REFERENCES :

- Cadre de consultation entre le ministère de la Défense nationale et les syndicats représentant les employés de la Défense nationale.
- Directives et ordonnances administratives de la Défense 5008-0 Relations patronales-syndicales – Personnel civil
- Directives et ordonnances administratives de la Défense 5008-2 Consultations patronales-syndicales – Personnel civil


Coprésidente de la direction
Cynthia Binnington
Sous-ministre adjointe
Ressources humaines civiles


Coprésident du syndicat
Lorne Brown
Vice président
Conseil des métiers et du travail des
chantiers maritimes du gouvernement
fédéral (Est)

Mandat approuvé le 2 juin 2008 et signé le 2 juin 2008.